

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2019
COMPTE-RENDU**

DEPARTEMENT DE LA REUNION

Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,

J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

LUNDI 3 JUIN 2019 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 28 mai 2019

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 7 mai 2019 P. 01
 2. Comptes de gestion 2018 du Comptable Public – Budget principal et budgets annexes de la Ville (Eau, Assainissement, Fossoyage, Service Public Assainissement Non Collectif, Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Epuraton) P. 15
 3. Compte Administratif 2018 – Budget annexe de l’Eau P. 16
 4. Compte Administratif 2018 – Budget annexe de l’Assainissement P. 21
 5. Compte Administratif 2018 – Budget annexe du Fossoyage P. 25
 6. Compte Administratif 2018 – Budget annexe du Service Public d’Assainissement Non Collectif - SPANC P. 27
 7. Compte Administratif 2018 – Budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Epuraton - VETSSE P. 29
 8. Compte Administratif 2018 – Budget Principal P. 33
 9. Note d’information relative à la gestion active de la dette 2018 P. 86
 10. Budget Supplémentaire 2019 – Budget annexe de l’Eau P. 87
 11. Budget Supplémentaire 2019 – Budget annexe de l’Assainissement P. 91
 12. Budget Supplémentaire 2019 – Budget annexe du Fossoyage P. 95
 13. Budget Supplémentaire 2019 – Budget annexe du Service Public d’Assainissement Non Collectif - SPANC P. 97
 14. Budget Supplémentaire 2019 – Budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d’Epuraton – VETSSE P. 99
 15. Budget Supplémentaire 2019 – Budget Principal P. 102
 16. Modalités de mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel P. 120
 17. Renforcement des capacités d’accueil d’apprentis au sein de la Ville P. 134
 18. Mise en œuvre de la mesure "Petit-déjeuner" P. 135
 19. Création de la régie des quartiers P. 139
 20. Attribution de subventions de fonctionnement et d’investissement aux associations et établissements publics – Année 2019 P. 141
 21. Soutien aux clubs sportifs Portoïis – Accord cadre entre la ville de Le Port et la société Edena P. 143
 22. Avis sur le Programme Local de l’Habitat 3 (période 2019-2025) P. 155
 23. Pacte Solidarité Territoriale – Avenant n°1 à la convention de partenariat 2018-2020 P. 162
 24. Note d’information en matière de politique foncière - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Ville ou pour son compte durant l’année 2018 P. 175
 25. Rapport d’activités des services 2018 P. 180
 26. Avis de la Commune sur la demande d’exploitation d’un entrepôt et de bureaux par la société Sorebric « Monsieur Bricolage » sur le territoire de la commune de Le Port P. 221
- Questions diverses

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le lundi trois juin, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Mikaëla Latra, M. Jimmy Grondin, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint (par M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Mounien (par Mme Catherine Gossard), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe), M. Romuald Tanguy (par M. Jimmy Grondin).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot (17h08), Mme Valérie Auber (17h08), M. Sergio Erapa (17h19), Mme Catherine Gossard (17h48).

Départ(s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli (17h42), M. Sergio Erapa (18h04), M. Henry Hippolyte (17h38-18h08).

Absent(s): Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, Mme Dalila Mahé.

Ouverture de la séance à 17h06

<p style="text-align: center;">APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 7 MAI 2019</p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 7 mai 2019 ;

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

COMPTES DE GESTION 2018 DU COMPTABLE PUBLIC

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE (EAU – ASSAINISSEMENT – FOSSOYAGE – SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION)

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Arrivées de Mme Valérie Auber (17h08) et M. Patrick Jardinot (17h08),
Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber et
M. Patrick Jardinot),**

Article 1 : constate que, pour le budget principal de la Ville et pour les budgets annexes, le comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Article 2 : approuve les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2018.

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber et
M. Patrick Jardinot),**

Article 1 : approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de l'Eau.

Article 2 : arrête le montant des restes à réaliser pour la section d'investissement à 2 514 040,33 € en dépenses et à 652 412,95 € en recettes.

Article 3 : arrête les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- un excédent de 1 585 118,80 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 410 363,17 € en section d'investissement.

Article 4 : affecte le résultat de clôture de fonctionnement de 8 144 351,92 € de la manière suivante :

- 1 549 678,83 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris au compte 1068 sur l'exercice 2019,
- 6 594 673,09 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2019.

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber et M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2018 du budget annexe de l'Assainissement.

Article 2 : arrête les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- un excédent de 409 113,89 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 50 622,34 € en section d'investissement ;

Article 3 : arrête le montant des restes à réaliser en dépenses à 124 825,94 € et en recettes pour la section d'investissement à 8 586,58 € ;

Article 4 : décide de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 8 906 774,29 € en section de fonctionnement compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement ;

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber et M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2018 du budget annexe Fossoyage ;

Article 2 : arrête le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- un excédent de 9 878,40 € en fonctionnement,
- un résultat nul (pas de mouvements) en section d'investissement ;

Article 3 : décide de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 130 631,28 € au niveau de la section de fonctionnement ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(SPANC)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber et M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Article 2 : arrête le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- un excédent de fonctionnement de 2 351,00 € ;
- un résultat nul en investissement (pas de mouvements en 2018).

Article 3 : décide de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 8 578,67 € au niveau de la section de fonctionnement.

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION
D'EPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber et M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le compte administratif 2018 du Budget Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

Article 2 : arrête le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

- un résultat de fonctionnement de 0,00 €,
- un déficit d'investissement de 212,97 € ;

Article 3 : arrête le montant des restes à réaliser pour la section d'investissement à 346 935,81 € en dépenses et à 335 826,00 € en recettes ;

Article 4 : décide de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 35 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » lors d'une prochaine décision modificative ;

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Arrivées de M. Sergio Erapa (17h19) et Mme Catherine Gossard (17h48),
Départs de M. Henry Hippolyte (17h38) et Mme Bibi-Fatima Anli (17h42),**

**Après en avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Valérie Auber,
M. Patrick Jardinot et M. Daniel Vassinot),**

Article 1 : approuve le compte administratif 2018 du budget principal de la Ville.

Article 2 : arrête le montant des restes à réaliser en dépenses à 7 236 421,99 € et en recettes pour la section d'investissement à 4 946 231,47 € ;

Article 3 : arrête les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

- en section de fonctionnement : un excédent de 15 570 256,45 € ;
- en section d'investissement : un déficit de 6 586 099,53 € qui constitue le besoin de financement de la section;

Article 4 : affecte le résultat de clôture de fonctionnement de 15 570 256,45 € de la manière suivante :

- 6 586 099,53 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2019 ;
- 8 984 156,92 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2019.

Article 5 : acte les réalisations 2018 des opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements) comme suit :

- SDIS : 959 261,83 € ;
- Réfection de l'église Jeanne d'Arc : 340 860,27 € ;
- Programme Écoles : 497 408,16 € ;
- Programme ANRU : 925 657,09 €.

Article 6 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DE LA DETTE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Départ de M. Sergio Erapa (18h04),

Article 1 : prend acte du bilan 2018 relatif à la gestion de la dette.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Arrivée de M. Henry Hippolyte (18h08),

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête les montants du budget supplémentaire à 6 594 673,09 € en section de fonctionnement et à 9 175 586,07 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement,

Article 3 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 8 094 673,09 € en section de fonctionnement et de 11 575 586,07 € en section d'investissement,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête les montants du budget supplémentaire à 8 906 774,29 € en section de fonctionnement et à 8 724 825,94 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement,

Article 3 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 9 546 774,29 € en section de fonctionnement et de 9 224 825,94 € en section d'investissement,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre à 130 631,28 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement ;

Article 2 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 139 631,28 € en section de fonctionnement et à hauteur de 0 € en section d'investissement;

Article 3 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF – SPANC**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête le montant du budget supplémentaire à 8 578,67 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement,

Article 3 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 15 078,67 € en section de fonctionnement et à 0,00 € en section d'investissement,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

BUDGET ANNEXE DU SERVICE VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête le montant du budget supplémentaire à 35 240 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement,

Article 3 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 35 240 € en section de fonctionnement et à 401 193,03 € en section d'investissement,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve le budget supplémentaire qui s'équilibre à 9 861 259,36 € en section de fonctionnement et à 23 969 851,04 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement ;

Article 2 : arrête l'équilibre budgétaire 2019 après budget supplémentaire à 70 719 169,36 € en section de fonctionnement et à 42 800 793,13 € en section d'investissement ;

Article 3 : approuve le montant des autorisations de programmes et autorisations de paiements comme suit :

Opération	AP	CP 2019
SDIS	4 900 000,00	350 167,17
Réfection de l'église Jeanne d'Arc	900 000,00	10 000,00
Programme écoles	11 400 000,00	2 015 251,40
Programme ANRU	15 300 000,00	1 066 978,43
PNRU 2 - Phase opérationnelle	45 000 000,00	420 000,00

Article 4 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 5: autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT
COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : adopte les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP telles que définies dans le rapport du 3 juin 2019 et ses annexes.

**RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ACCUEIL D'APPRENTIS
AU SEIN DE LA VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : augmente la capacité annuelle de recrutement de personnes en contrat d'apprentissage de 15 à 20 ;

Article 2 : autorise le Maire à conclure les contrats d'apprentissage et toutes les conventions avec les Centres de Formation d'Apprentis correspondant.

MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE « PETIT-DEJEUNER »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : valide la mise en œuvre de la mesure « Petit déjeuner » selon les modalités et le plan de financement susmentionné proposées ;

Article 2 : adopte la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » ;

Article 3 : autorise Le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes relatifs à cette affaire.

CREATION DE LA REGIE DES QUARTIERS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve la création de la Régie des Quartiers

Article 2 : valide l'attribution d'une subvention d'investissement de 30 000 euros au titre de 2019 à l'association AGIDESU pour la participation de la Ville au fonds d'amorçage de lancement de l'activité de la Régie des Quartiers;

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ANNEE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Mme Jasmine Béton et M. Wilfried Cerveaux ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber et M. Patrick Jardinot),

Article 1 : approuve l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2019 aux associations et aux établissements publics selon le tableau présenté dans le rapport ;

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

ACCORD CADRE VILLE DE LE PORT - EDENA SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS PORTOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : M. Patrick Jardinot) ;

Article 1 : valide le partenariat entre la Ville de Le Port et la société Edena pour le soutien aux clubs sportifs portoïses pour la saison 2019-2020 ;

Article 2 : approuve les modalités de l'accord-cadre entre la Ville de Le Port et Edena ;

Article 3 : approuve les modalités de la convention tripartite entre la Ville de Le Port, Edena et chaque club bénéficiaire ;

Article 4 : approuve, au titre de l'exercice 2019 le plan de financement de l'attribution des subventions aux clubs telle que définie dans le tableau récapitulatif présenté dans le rapport ;

Article 5 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité à signer tous les actes y afférents.

AVIS SUR PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 3 (2019-2025)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : demande au TCO de prendre en compte les remarques et les observations portées dans l'avis et l'analyse de la commune de Le Port sur les différents volets du PLH3 : diagnostic, orientations stratégiques et programme d'actions ;

Article 2 : demande au TCO d'engager dans un calendrier rapproché l'élaboration des conventions partenariales de financement du PLH 3 et du PILHI ;

Article 3 : émet un avis favorable au PLH 3 (2019-2025) proposé par le TCO, conformément à l'article R 302-9 du Code la Construction et de l'Habitation ;

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

PACTE DE SOLIDARITE TERRITORIALE AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 opposition : M. Patrick Jardinot),

Article 1 : valide l'avenant n°1 de la convention de partenariat du Pacte de Solidarité Territoriale entre le Département de la Réunion la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Le Port pour la période 2018-2020.

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention et les documents correspondants.

**NOTE D'INFORMATION EN MATIERE DE POLITIQUE FONCIERE
BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées directement ou indirectement par la Commune de Le Port au titre de l'année 2018.

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : prend acte du rapport d'activité des services de l'année 2018.

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UN
ENTREPÔT ET DE BUREAUX PAR LA SOCIETE SOREBRIC « MONSIEUR
BRICOLAGE » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PORT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

Article 1 : sous réserve de la levée des points relevés par la Ville et mentionnés dans le rapport, émet un avis favorable à la demande d'autorisation de la société Sorebric « Monsieur Bricolage » d'exploiter un entrepôt et des bureaux sur le territoire de la commune de Le Port.

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

LE MAIRE

Olivier HOARAU